

REPUBLIQUE ISLAMIQUE DE MAURITANIE  
Mission permanente auprès des Nations Unies



**SOIXANTE-DIX-SEPTIEME SESSION  
DE L'ASSEMBLEE GENERALE DES NATIONS UNIES**

**SIXIEME COMMISSION**

POINT 112 : MESURES VISANT A ELIMINER LE TERRORISME INTERNATIONAL

**DECLARATION:**

New York, le 03 au 06 octobre 2022

(Vérifier au prononcé)

Monsieur le Président,

Avant tout propos, je voudrais vous féliciter pour votre élection ainsi que vos collaborateurs pour diriger les travaux de la sixième commission, durant cette session.

Vous pouvez compter sur le plein soutien de ma Délégation dans le cadre de nos travaux.

Ma délégation remercie le Secrétaire général pour l'élaboration du rapport sur les « Mesures visant à éliminer le terrorisme international », qui rend compte des mesures prises aux niveaux national et international, telles que communiquées par certains gouvernements et organisations internationales.

La Mauritanie souscrit aux déclarations faites par le Groupe africain, l'Organisation de Coopération Islamique (OCI) et le Mouvement des pays non alignés (NAM).

Le terrorisme constitue une principale menace pour la sécurité et la stabilité internationales.

Nous faisons face à de grands défis à la tête desquels se trouve la barbarie consistant à tuer des personnes, à porter atteinte à leur honneur et à s'accaparer de leurs biens, en se basant sur des interprétations ayant pour fondement l'extrémisme et la déviation.

Monsieur le Président,

La Mauritanie réaffirme sa ferme condamnation des actes de terrorisme sous toutes ses formes et dans toutes ses manifestations et reste résolument engagée dans toutes les initiatives sous-régionale et régionale tendant à combattre le terrorisme international.

La lutte contre les dangers du terrorisme et de l'extrémisme exige la conjugaison des efforts de tous !

Les États Membres, dans le cadre de la Stratégie antiterroriste mondiale de l'Organisation des Nations Unies, ont décidé de coopérer pleinement pour la lutte contre le terrorisme.

La Mauritanie a adopté "une approche multidimensionnelle pour traiter le phénomène de l'extrémisme". Dans ce sens, l'Etat a œuvré pour prémunir la jeunesse de la déviation en suivant la voie de la modération qui préserve la paix sociale et encourage l'esprit de tolérance et du respect de l'autre.

Monsieur le Président,

Les autorités mauritaniennes ont commencé par jeter les bases d'une stratégie nationale de lutte contre le terrorisme. Celle-là a débuté par examiner le phénomène du terrorisme sous ses différents aspects, selon une vision complexe et multidimensionnelle, en jumelant les dimensions de la sécurité et du développement, en activant la diplomatie et en renforçant l'armée et les renseignements.

Cette stratégie se compose de quatre axes principaux: juridique; sécuritaire et militaire; politique et diplomatique; culturel et religieux.

- **L'axe juridique**, vise à développer un nouveau dispositif juridique, capable de faire face au terrorisme et d'éliminer ses sources de financement, de sorte qu'il soit compatible avec le droit pénal Mauritanien, et puisse suivre l'évolution du droit international dans ce domaine. La Mauritanie a révisé de nombreuses lois pour les mettre en adéquation avec la loi antiterroriste Mauritanienne.

Pour tarir les sources de financement du terrorisme, les mesures ont resserré l'étau sur le blanchiment d'argent servant le terrorisme, par la mise en place d'organes de surveillance financière spécialisés dans le suivi, le contrôle et la traduction en justice des pourvoyeurs de fonds destinés aux terroristes.

- **La sécurité et l'action militaire** constituant l'épine dorsale de toute stratégie nationale, régionale ou internationale de lutte contre le terrorisme, la Mauritanienne a donné la priorité au travail de renseignement, car il s'agit d'une action préventive qui empêche les attaques terroristes et la création de cellules dormantes dans le pays. La Mauritanie s'est dotée de structures de sécurité pour faire face à la menace terroriste.

- **Sur le plan diplomatique**, Nouakchott a accueilli en 2014, le Sommet de la Création du « Groupe de Cinq Pays du Sahel », regroupant la Mauritanie, le Mali, le Niger, le Tchad et Burkina Faso.

- **L'axe religieux et culturel** est le quatrième et dernier volet de la stratégie Mauritanienne de lutte contre le terrorisme. L'État a eu recours au « soft power » de la société et a fait appel aux érudits, juristes, intellectuels et dignitaires sociaux pour faire face à l'extrémisme religieux parmi les jeunes.

Des théologiens (Oulémas) Mauritaniens ont émis des fatwas mettant en garde contre l'outrance et les excès religieux contraires aux valeurs de la société. Les érudits et les imams ont rencontré des prisonniers radicaux et leur ont expliqué la modération de l'Islam.

Les divers organismes de l'Etat tels que le Ministère des Affaires Islamiques, le Ministère de la Culture et le Ministère de l'Intérieur ont organisé des centaines de séminaires sur le phénomène du terrorisme auxquelles ont assisté des Oulémas musulmans de Mauritanie et de l'étranger. Ces séminaires ont été largement repris dans les différents médias. Cette action a entraîné le retour de nombreux combattants extrémistes sur le droit chemin, et l'État les a aidés à s'intégrer de nouveau dans la société et à reprendre un train de vie normal, en finançant leurs projets générateurs de revenus. Certains d'entre eux ont commencé à lutter activement contre le radicalisme et l'extrémisme violent.

Monsieur le Président,

La coopération pénale est un outil clé pour lutter contre le terrorisme international et toutes autres formes de criminalité transnationale, en particulier dans la région du Sahel, confrontée à la menace terroriste liée à Al-Qaeda au Maghreb Islamique (AQMI) et aux divers groupes criminels transfrontaliers.

Préoccupés de renforcer leur coopération en la matière, les Etats du Sahel (Burkina Faso, Mali, Mauritanie, Niger) ont mis en place une Plateforme Judiciaire Régionale, en juin 2010, avec le soutien de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (UNODC).

Cette Plateforme Judiciaire Régionale est composée de points focaux et de suppléants nationaux, en charge dans leur pays, des dossiers d'extradition et d'entraide judiciaire en matière pénale. Elle a pour objectif de renforcer la coopération judiciaire en matière pénale entre les Etats parties conformément à leurs engagements bilatéraux, régionaux et internationaux. Les points focaux, qui sont les moteurs de cette plateforme, ont pour mission principale de faciliter les procédures d'extradition et d'entraide judiciaire entre les Etats parties dans le respect du droit applicable dans chaque Etat.

Monsieur le Président,

Pour conclure, le G5 Sahel constitue un cadre indispensable sur la nécessité d'une approche intégrale pour lutter contre le terrorisme sous toutes ses formes, c'est pourquoi nous appelons au soutien de la communauté internationale pour faire face aux obstacles auxquels ses états sont confrontés.

Je vous remercie.